



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
23 août 2012
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015
New York, 4-10 septembre 2012
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Rapport sur la session annuelle de 2012
(Genève, 25-29 juin 2012)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Déclaration de l'Administratrice et examen de son rapport annuel.	2
III. Engagements de financement.	6
IV. Rapport sur le développement humain.	7
V. Programmes de pays du PNUD et questions connexes.	8
VI. Fonds d'équipement des Nations Unies.	10
VII. Volontaires des Nations Unies	11
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
VIII. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel.	13
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
IX. Audit et contrôle internes	15
X. Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	19
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
XI. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel.	21
XII. Engagements de financement.	25
XIII. Programmes de pays et questions connexes	26
XIV. Questions connexes.	27



I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2012 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies, à Genève, du 25 au 29 juin 2012.

2. Le Conseil d'administration a adopté le projet d'ordre du jour et de plan de travail pour sa session annuelle de 2012 (DP/2012/L.2) et approuvé le rapport sur sa première session ordinaire de 2012 (DP/2012/5 et Add.1).

3. Dans sa décision DP/2012/20, le Conseil d'administration a approuvé le calendrier ci-après pour les sessions qu'il tiendra en 2012 :

Deuxième session ordinaire 2012 : 4 au 10 septembre 2012.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2012 sont consignées dans le document DP/2012/16 (www.undp.org/execbrd).

5. Les délégations ont salué les effets de la décision proposée et adoptée l'année précédente par l'Assemblée générale des Nations Unies, tendant à transférer aux différents fonds et programmes les coûts des réunions officielles supportés par le Secrétariat de l'ONU. Elles ont indiqué que les possibilités de réaliser des économies renforçaient encore le dialogue, le partage des connaissances et la transparence au niveau des prises de décisions, tout en assurant un équilibre de ressources suffisantes pour que les États Membres puissent exercer un contrôle des activités des trois organismes, notamment en ce qui concerne les langues de travail et les langues officielles et la traduction en temps voulu des documents, ainsi que la gestion. Elles ont préconisé un examen attentif des diverses méthodes de travail, en coordination avec les institutions et les entités pertinentes des Nations Unies.

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice et examen de son rapport annuel

6. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration, l'Administratrice, M^{me} Helen Clark, a présenté trois nouveaux membres de l'équipe de direction : l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour les États arabes; l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion; et l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants. Elle a souligné l'engagement des membres du Conseil et des représentants des autres États Membres qui assistaient à la réunion, d'autant plus que celle-ci se tenait cette année dans une lignée de conférences et événements de haut niveau.

7. L'Administratrice a relevé les résultats essentiels des activités d'assistance du PNUD en 2011 et l'emploi dans le rapport annuel de nouveaux indicateurs de résultats et d'extrants. Elle a mis en exergue les succès obtenus dans des domaines tels que la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'action engagée contre le VIH en faveur des femmes, la gouvernance démocratique, la prévention des crises

et le relèvement, et l'environnement et l'énergie. Elle a annoncé avec satisfaction le lancement du premier *Rapport du PNUD sur le développement humain en Afrique*.

8. Se tournant vers 2012 et au-delà, l'Administratrice, en sa qualité de chef du PNUD et de présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, a développé une réflexion sur les possibilités de faire progresser le programme de développement. Elle a souligné les domaines d'engagement du PNUD dans les processus intergouvernementaux et dans le cadre des priorités définies dans le Programme d'action du Secrétaire général pour les cinq prochaines années, en évoquant : les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20); le cadre de développement pour l'après-2015 concernant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); l'examen quadriennal complet et l'Évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action » (Tirana). Elle a ensuite donné les grandes lignes de la feuille de route pour l'élaboration du Plan stratégique 2014-2017 et a commenté les liaisons réciproques entre l'examen quadriennal complet, le programme interne pour le changement organisationnel et le plan d'activités annuel.

9. L'Administratrice a insisté sur le ferme engagement du PNUD à améliorer la transparence et la responsabilité. Elle a rappelé les mesures prises pour élargir l'accès des États Membres et des bailleurs de fonds intergouvernementaux aux rapports d'audit interne et a réaffirmé que des garanties de confidentialité et des moyens appropriés seraient mis en place en vue d'une transparence complète dans la divulgation des rapports d'audit interne.

10. Dans leurs observations générales, des délégations ont noté avec satisfaction l'orientation stratégique et les progrès du programme interne pour le changement organisationnel ainsi que la présentation du plan d'activités annuel pour 2012. Elles ont salué le plan visant à encourager chaque bureau de pays et chaque unité de programme à suivre une stratégie à trois volets et attendaient avec intérêt les comptes rendus sur cette initiative. Plusieurs délégations ont demandé des informations supplémentaires sur les résultats et les effets concrets du programme interne pour le changement et du plan d'activités, en ce qui concernait l'amélioration et la transformation des comportements institutionnels, notamment au niveau des bureaux de pays, et les options offertes à la présence dans le pays pour répondre avec souplesse aux besoins sur le terrain par des moyens novateurs.

11. Certaines délégations ont insisté sur le rôle important du PNUD dans les échanges concernant l'examen quadriennal complet et sur la possibilité d'établir un cadre de collaboration efficace entre les organismes au niveau des bureaux de pays. Elles ont évoqué l'avenir de l'initiative « Unis dans l'action » dans la perspective de l'évaluation indépendante (Tirana), en soulignant les domaines ci-après : a) la nécessité de trouver des modalités de financement durable pour le Fonds du programme « Unis dans l'action »; b) le principe de l'unité d'action des Nations Unies comme principale modalité d'engagement au niveau des pays; et c) une collaboration plus agissante avec les institutions pour renforcer le rôle du coordonnateur résident et harmoniser les pratiques de fonctionnement.

12. Les délégations ont présenté diverses observations sur les priorités, les modalités de financement et les stratégies de développement à inclure dans le plan stratégique 2014-2017. À ce propos, elles ont souligné que le programme du PNUD devrait être compatible avec les textes issus de la Conférence des Nations Unies de 2012 sur le développement durable (Rio+20), le cadre de développement pour

l'après-2015 concernant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), l'initiative « Unis dans l'action » (Tirana), la Conférence d'Istanbul sur les pays les moins avancés et l'examen quadriennal complet. Elles ont demandé au PNUD de privilégier un certain nombre de domaines intersectoriels, en particulier : a) les pays à faible revenu et les pays les moins avancés, notamment en Afrique; b) le renforcement des capacités des pays en développement, en adoptant une approche différenciée pour les pays à revenu intermédiaire, dans des domaines tels que le transfert de technologies, l'autofinancement et autres mécanismes de financement, les initiatives pour la production d'énergie propre, l'emploi des jeunes, le commerce et l'agriculture; et c) l'utilisation plus fréquente et structurellement plus souple du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud pour contribuer aux politiques régionales et mondiales et aux efforts de développement.

13. Les délégations ont fait valoir que le PNUD devrait mieux définir sa position stratégique, compte tenu de l'évolution du contexte dans lequel s'inscrit le développement, de l'innovation technologique, de nouveaux pays donateurs et de nouveaux partenariats avec le secteur privé. Elles ont souligné l'importance d'inclure dans le prochain plan stratégique un meilleur cadre de gestion axée sur les résultats et de nouveaux indicateurs affinés, en mettant davantage l'accent sur les domaines où le PNUD apporte une valeur ajoutée. À cet effet, elles ont préconisé de s'employer davantage à renforcer la capacité de résilience, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire et dans l'optique de l'élimination de la pauvreté, et à promouvoir le développement économique et social, plus précisément la croissance sans exclusion et la génération de revenus.

14. Dans cette perspective, un certain nombre de délégations ont jugé que la gouvernance démocratique était sans doute l'élément phare du travail du PNUD, en ce sens qu'elle sous-tendait bien des aspects du développement durable. Elles ont invité le PNUD à intégrer la gouvernance démocratique dans l'ensemble de ses programmes, en y incluant l'état de droit, les institutions démocratiques, la bonne gouvernance et les droits fondamentaux. Elles ont demandé d'y consacrer davantage de ressources, à financer, par exemple, par le Fonds thématique pour la gouvernance démocratique et par une affectation interne de ressources et des contributions.

15. Dans une déclaration faite par les États d'Afrique, on a souligné que la coopération internationale pour le développement devait s'efforcer de mieux mettre en place des conditions favorables au progrès en Afrique, notamment en ce qui concernait la réalisation accélérée des OMD. On a fait valoir que, du fait du retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire, bon nombre de nations africaines n'auraient pas les moyens de se lancer dans un programme pour l'après-2015, d'autant que ces pays étaient confrontés à des effets persistants du changement climatique, tels que l'insécurité humaine et alimentaire. Il était capital, a-t-on souligné, d'avoir accès aux financements et aux technologies, d'améliorer l'accès aux marchés et d'offrir de meilleures possibilités d'instruction, surtout aux jeunes, pour atteindre à la fois les objectifs d'adaptation au climat et de développement.

16. Des délégations ont salué le premier rapport annuel établi à partir de la nouvelle version du cadre axé sur les résultats comme une étape importante dans l'établissement par le PNUD de rapports axés sur les résultats et comme une tâche en cours de réalisation. Pour les rapports à venir, elles ont suggéré : a) d'affiner les définitions et les indicateurs de résultats afin de donner plus de crédibilité à la mesure des changements et de résultats positifs signalés; b) d'illustrer les exemples

de contribution spécifique du PNUD ou de valeur ajoutée par son appui au moyen de descriptions plus qualitatives, lesquelles pourraient être tirées en partie de la masse de données figurant dans les annexes; c) d'envisager d'autres options dans les cadres de résultats pour saisir la contribution du PNUD aux résultats nationaux; d) d'inclure les enseignements tirés, les risques et les problèmes (d'ordre politique, opérationnel, institutionnel), les motifs de non-réalisation des objectifs convenus et ce qu'il faut faire pour se remettre sur les rails; et e) d'introduire les questions intersectorielles des droits fondamentaux et de l'égalité des sexes, sans oublier la coopération Sud-Sud ainsi que la coopération triangulaire.

17. Un certain nombre de délégations ont souligné que la fonction d'évaluation avait une importance capitale pour justifier l'appui financier des pays donateurs et témoigner des améliorations apportées au niveau national. Elles ont demandé de faire meilleur usage des résultats des évaluations, surtout au niveau régional, que ce soit comme apprentissage pour améliorer les performances ou aux fins d'établissement de rapports et de planification des activités. Elles ont rappelé que l'équipe de direction avait la responsabilité de conduire des évaluations de la qualité au niveau des bureaux de pays.

18. Les délégations ont souligné que la transparence et la responsabilité étaient essentielles pour bien comprendre les points forts et les points faibles et elles ont salué les mesures prises par le PNUD à cet égard. Elles se sont déclarées dans l'ensemble satisfaites de la proposition concernant la divulgation totale des rapports d'audit interne avant la fin de l'année et ont souligné la nécessité de prévoir les garanties de confidentialité voulues ainsi que les moyens et capacités nécessaires pour répondre aux demandes d'information du public.

19. Les délégations ont noté la légère augmentation des ressources de base par rapport aux trois années précédentes mais se sont inquiétées de la baisse du volume global des ressources et des prévisions à la baisse des contributions aux ressources de base pour 2012. Elles ont invité instamment le PNUD à mettre en œuvre la notion de « masse critique », en fait, à « en faire plus avec moins », et d'en faire état dans le programme pour le changement institutionnel et dans le prochain plan stratégique. Réitérant leur appel à un financement prévisible et durable, bon nombre de délégations ont encouragé le PNUD à renouveler et à diversifier sa base de ressources, en s'adressant, par exemple, au secteur privé et à de nouveaux pays donateurs, et à régler la question du recouvrement des coûts. Elles se sont inquiétées de l'affectation croissante de ressources à des fins spécifiques et ont suggéré d'explorer la possibilité de recourir à des financements affectés avec souplesse dans des perspectives à plus long terme.

20. L'Administratrice a remercié les délégations de leurs encouragements et des observations constructives qu'elles ont présentées concernant les progrès obtenus au niveau des activités et des résultats en 2011, le rapport annuel révisé et la reconnaissance du rôle de premier plan joué par le PNUD dans les débats et les conférences consacrés à la coopération pour le développement. Elle a souligné la valeur de nouveaux accords de partenariat avec un certain nombre de pays à revenu intermédiaire et a salué les échanges récents de spécialistes des questions électorales, par exemple, entre le Mexique et les pays en transition du Moyen-Orient, ainsi que d'autres initiatives de coopération Sud-Sud. Évoquant les progrès réalisés au niveau des secours d'urgence, de leur coordination et des interventions en matière de développement, elle a mentionné les effets obtenus dans la situation

vulnérable du Sahel grâce au cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en citant l'exemple de la collaboration du PNUD avec le Niger pour la mise en place d'un plan d'action et de stratégies visant à remédier aux crises persistantes d'insécurité alimentaire.

21. L'Administratrice a réaffirmé que le Rapport annuel était une tâche en cours de réalisation. À cet égard, la collaboration avec les États Membres serait précieuse pour identifier un nombre plus restreint de résultats plus évidents afin d'en donner une image plus précise et de faire connaître avec plus de vigueur le rôle joué par le PNUD, notamment dans le cadre de la préparation du prochain plan stratégique et dans les rapports annuels à venir. Elle a reconnu la nécessité de réfléchir sur la pertinence des profils d'engagement et sur le problème posé par les rapports de bureaux de pays, où le même type d'activité était signalé sous différents résultats. Pour conclure, elle a remercié tous ceux qui financent le PNUD, en prenant acte avec satisfaction de leur responsabilité à l'égard du public, et a réaffirmé son engagement à améliorer l'établissement de rapports axés sur les résultats et d'expliquer plus clairement le rôle et l'action du PNUD.

22. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/9 : Rapport annuel de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2011.

III. Engagements de financement

23. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a présenté l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2012 et au-delà (DP/2012/8).

24. Pour commencer, quelques délégations ont proposé que, pour les sessions à venir, ce point soit regroupé avec le rapport annuel de l'Administratrice parce que la plupart des délégations font leurs commentaires sur les questions de financement lors des observations générales.

25. Des délégations se sont déclarées gravement préoccupées par la diminution du volume global des ressources et ont répété qu'il fallait assurer au PNUD un financement de base prévisible, stable, moins restrictif et, de préférence, pluriannuel pour lui permettre d'exécuter ses priorités stratégiques en faveur d'un développement durable. À ce propos, elles ont souligné que le PNUD devait continuer de faire évoluer son orientation axée sur les résultats et sa communication des résultats obtenus, tout en étant réaliste au niveau de la planification, sachant que la situation financière ne risquait pas de connaître des changements spectaculaires dans les années à venir. Elles ont en outre prié instamment les États Membres donateurs traditionnels de maintenir leurs contributions au moins aux niveaux actuels et les nouveaux donateurs d'augmenter les leurs.

26. Selon bon nombre de délégations, il était temps de sortir du débat opposant ressources de base et autres ressources. À leur avis, il était urgent d'introduire dans l'examen quadriennal complet et au-delà un débat ouvert sur le montant global des ressources, en incluant les points ci-après : a) le problème posé par l'usage sans cesse plus fréquent de verser des contributions pour le court terme, en les affectant à un projet ou à des fins spécifiques; b) les conditions requises pour que les donateurs affectent leurs contributions à des conditions plus souples ou selon des critères liés

au niveau des programmes, à un thème mondial, à une région, à un programme de pays dans son ensemble ou par secteur; et c) les moyens à mettre en œuvre pour que contribuer au PNUD devienne plus attractif (proposer une meilleure communication stratégique, par exemple, ou des taux différenciés pour le recouvrement des coûts).

27. Un bon nombre de délégations ont salué l'élaboration du cadre intégré de gestion des ressources, présenté dans le programme de réformes institutionnelles, qui doit permettre d'assurer un meilleur suivi des ressources au regard des priorités figurant dans le plan stratégique. Elles ont émis le souhait que, loin d'être un simple mécanisme de suivi, ledit cadre donne la possibilité de faire correspondre toutes les ressources de base et les autres ressources du PNUD aux priorités qu'il a établies et dont il est convenu avec le Conseil dans le plan stratégique. Elles ont demandé pourquoi ce cadre restait une affaire interne et ont suggéré de le présenter au Conseil avec le nouveau plan stratégique pour en discuter et décider du financement, l'objectif étant de mettre toutes les ressources en relation avec les résultats que le PNUD se propose de réaliser.

28. L'Administratrice assistante a remercié les délégations de leurs observations. Elle a réaffirmé que le PNUD était en parfait accord avec la ligne de pensée développée par les délégations sur la situation du financement, reconnaissant la nécessité de mener un certain nombre d'études pour un débat plus approfondi. Elle a demandé au Conseil ses directives pour établir une définition correcte d'une « masse critique » de ressources et des suggestions pour une communication plus efficace des résultats. Elle a mis en lumière ce que les évaluations et les bilans réalisés par le PNUD pouvaient mobiliser comme appui politique et financier. Elle a souligné les possibilités qu'offrirait l'après-Rio+20 pour le financement du développement, y compris avec le secteur privé. En conclusion, elle attendait avec intérêt de poursuivre avec le Conseil, à l'occasion du débat concernant le cadre intégré de gestion budgétaire, le dialogue sur l'assouplissement des préaffectations de fonds présenté comme un pas dans la bonne direction; quant aux pays qui avaient signé avec le PNUD un accord-cadre stratégique, elle serait heureuse qu'ils s'expriment sur l'orientation stratégique.

29. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/10 : État des engagements de financement pris à l'égard du PNUD et des fonds et programmes qui lui sont associés pour 2012 et les années suivantes.

IV. Rapport sur le développement humain

30. En application de la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, le Directeur adjoint du Bureau du rapport sur le développement humain a présenté une mise à jour sur l'état des préparatifs et consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2012/9). Il a en outre annoncé que le lancement du rapport sur le développement humain de cette année, à savoir l'essor des États du Sud : progrès humain dans un monde divers, était prévu pour fin octobre.

31. Les délégations ont réaffirmé que le rapport sur le développement humain était un instrument de grande valeur pour sensibiliser l'opinion mondiale aux questions du développement humain et l'ont appelé une publication phare. Elles se sont déclarées favorables à l'intégration de la perspective du développement humain dans le cadre de développement pour l'après-2015 concernant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et dans d'autres programmes similaires de

coopération au service du développement. Bon nombre de délégations ont pris note avec satisfaction du processus de préparation et des efforts déployés à la recherche d'un consensus, ont souligné la quantité, la qualité, la diversité et la pertinence géographique des consultations et ont demandé de poursuivre cette approche à l'avenir.

32. Les délégations ont apprécié la pertinence du thème du rapport de 2012, qui avait toute son actualité compte tenu de l'évolution de la dynamique mondiale, des initiatives Sud-Sud et du programme pour l'après-2015. Elles ont souligné que dans sa teneur, le rapport devait notamment respecter les principes de neutralité, d'équité et d'intégrité statistiques, en appliquant les recommandations faites par la Commission de statistique des Nations Unies, et rendre compte du rôle du Nord, des disparités entre les États du Sud et des textes issus de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Istanbul).

33. Le Conseil d'administration a pris note de la mise à jour sur l'état des préparatifs et consultations concernant le rapport sur le développement humain.

V. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

34. L'Administratrice associée a ouvert le débat sur cette question (DP/2012/10/Rev.1; DP/2012/10/Add.1). Reprenant la déclaration liminaire de l'Administratrice, elle a évoqué les possibilités qui s'offraient au PNUD d'agir au Myanmar en concevant un programme de pays complet, en complémentarité avec les partenaires et dans le contexte des réformes en cours dans le pays.

35. Les directeurs des bureaux régionaux et le Coordonnateur résident des Nations Unies et Représentant résident du PNUD en République de Moldova ont respectivement présenté 13 projets de programme de pays ainsi qu'un certain nombre de prorogations de programmes de pays et ont projeté des courts métrages sur les activités du PNUD en Afghanistan, au Rwanda et en Tunisie. Les délégations ont ensuite été invitées à s'exprimer.

36. Les délégations se sont déclarées satisfaites des projets de programmes de pays qui se conformaient davantage et répondaient mieux aux priorités des pays, correspondaient aux avantages comparatifs du PNUD et s'inséraient dans un cadre axé sur les résultats amélioré. Quelques délégations ont souligné la nécessité de réaliser les projets selon le calendrier proposé et l'importance de la responsabilité et de la transparence. Elles ont répété qu'il fallait insister davantage sur la fonction d'évaluation, dès les phases d'élaboration et de mise en œuvre, en soulignant l'inégalité des progrès réalisés dans ce domaine au cours des quelques dernières années. Elles ont invité les bureaux régionaux à respecter à tous les niveaux la pratique de l'évaluation et à la considérer comme un processus d'apprentissage pour améliorer les performances.

37. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'il fallait mieux cibler les questions relatives à la problématique hommes-femmes, telles que la lutte contre les problèmes systémiques de violence sexiste et une meilleure intégration du souci de l'égalité des sexes dans l'ensemble du programme de chaque pays. Un petit nombre de délégations ont mis l'accent sur la nécessité d'une meilleure coordination avec les partenaires de développement concernant les questions intersectorielles et interdisciplinaires. Une délégation a demandé une nouvelle focalisation sur le rôle

essentiel que doit jouer l'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement, compte tenu de son importance pour la réalisation des OMD.

38. Les délégations ont, dans l'ensemble, soutenu la proposition d'élargir l'assistance du PNUD au Myanmar. Lors de la conception d'un programme de pays en vue d'une coopération pour le développement durable à long terme avec le Myanmar, le PNUD était invité à entreprendre les actions ci-après : a) tenir de larges consultations en dehors du Gouvernement, par exemple avec l'opposition, la société civile et le nombre croissant d'acteurs internationaux; b) utiliser des évaluations des besoins – et des risques – dûment étayées pour l'élaboration d'un programme; c) expérimenter et tester les formules avant de les réaliser à grande échelle; et d) créer un programme sur mesure, en donnant une priorité élevée : à la gouvernance; au renforcement des capacités; à la réduction de la vulnérabilité devant les catastrophes naturelles et le changement climatique; et aux énergies renouvelables, en étroite coordination avec les donateurs et les autres acteurs du développement. Elles ont demandé une stratégie pour le désengagement progressif de l'Initiative pour le développement humain, avant d'en transmettre la responsabilité à d'autres entités.

39. Les délégations des pays concernés par les nouveaux projets de programme de pays ont remercié le PNUD de son soutien et des processus de consultation qui s'étaient tenus au niveau des pays, notamment par le biais du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il y a eu quelques commentaires suggérant d'utiliser davantage les partenariats et la coopération Sud-Sud comme modalité principale d'exécution et de mieux exploiter les enseignements tirés des cycles de programmation précédents.

40. Le Conseil d'administration a examiné au total 13 projets de programme de pays répartis comme suit : région Afrique – Guinée, Lesotho, Maurice et Sierra Leone; région Asie-Pacifique – Inde, Malaisie et Sri Lanka; région États arabes – Djibouti et Jordanie; région Amérique latine et Caraïbes – Belize, Bolivie et Costa Rica; Europe et Communauté d'États indépendants – République de Moldova.

41. Le Conseil d'administration a approuvé, selon le principe de l'approbation tacite, la prorogation pour deux ans des programmes de pays pour la Colombie, les Comores et le Koweït ainsi qu'une deuxième prorogation d'un an pour la Namibie et la Tunisie, du 1^{er} janvier à décembre 2013.

42. Le Conseil d'administration a également pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays du Bhoutan, de Cuba, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Mexique, du Nigéria et du Togo ainsi que de la prolongation de six mois du programme du Rwanda (DP/2012/10 et Add.1).

43. Le Conseil d'administration a pris note des projets de programmes de pays et des prorogations et a adopté sa décision 2012/11 : Assistance du PNUD au Myanmar; et sa décision 2012/17 : Demande du Rwanda tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

VI. Fonds d'équipement des Nations Unies

44. L'Administratrice associée a ouvert le débat sur cette question en donnant un aperçu de la structure et du mandat du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en tant qu'institution de financement du développement. Elle a souligné les principaux résultats obtenus par le FENU et ses initiatives pour promouvoir le développement durable et la croissance sans exclusion, en faisant remarquer que c'était le seul organisme opérationnel des Nations Unies s'occupant essentiellement des pays les moins avancés. Pour conclure, elle a rendu hommage à la Secrétaire exécutive par intérim pour le travail accompli depuis avril 2012.

45. La Secrétaire exécutive du FENU a donné les grandes lignes du rapport sur les résultats obtenus en 2011 (DP/2012/11) et a présenté les perspectives pour 2012 et au-delà. Elle a évoqué la croissance du budget et des programmes, les résultats et les progrès réalisés en 2011. S'agissant des priorités pour 2012 et au-delà, elle a mentionné le lancement de produits dans un ensemble de domaines intéressant le développement des finances locales, le changement climatique et les énergies propres. Elle a parlé de renforcer des partenariats en faveur de la sensibilisation, des connaissances et de la formation et de privilégier les performances, en investissant davantage dans la gestion et l'évaluation des programmes, la gestion des questions d'égalité entre les sexes, la gestion des connaissances et les ressources en personnel. Par ailleurs, elle a informé le Conseil que le FENU devait relever deux défis majeurs pour continuer sur la voie de la croissance et de l'innovation : a) l'étroitesse extrême de ses ressources de base; et b) la politique suivie en matière de recouvrement des coûts, où l'on pourrait introduire une plus grande souplesse, notamment en ce qui concernait les contributions de sources privées.

46. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'augmentation de 27 % enregistrée par les contributions du FENU par rapport au niveau de 2010 et ont reconnu la demande croissante de services. En même temps, elles se sont dites inquiètes de ce que l'augmentation des contributions était due essentiellement au volume des contributions affectées à des fins spécifiques. Elles s'inquiétaient également du fait qu'en lançant trop de produits avec une croissance trop rapide, on risquait de fragmenter le programme, affaiblissant ainsi la valeur ajoutée par le FENU et rendant difficile aussi bien la direction de l'organisation que le contrôle exercé par le Conseil d'administration. D'autre part, elles ont souligné le problème que risquait de poser l'utilisation des contributions des gouvernements pour compenser l'insuffisance des coûts recouverts auprès de fondations privées, surtout vu la taille réduite de l'institution, et ont désiré en savoir plus sur la façon dont le FENU traiterait cette question.

47. S'agissant des ressources à venir et des initiatives concernant le secteur privé, les délégations ont demandé d'augmenter les ressources de base. Pour trouver des sources durables de nouveaux financements, quelques délégations ont suggéré de faire participer davantage des pays à revenu intermédiaire, puisqu'il était dans l'intérêt de ces mêmes pays de voir le redressement de leurs régions respectives. À cet égard, elles ont souligné l'importance de l'appui différencié apporté par le système des Nations Unies pour permettre aux pays à revenu intermédiaire d'augmenter leur participation aux initiatives de développement. Il fallait donc pratiquer les ajustements voulus pour recouvrer les coûts afférents aux activités de coopération au développement des pays à revenu intermédiaire, qu'il s'agisse des secteurs public ou privé.

48. Pour les rapports à venir, les délégations ont souligné qu'une meilleure présentation des résultats obtenus au niveau des produits donnerait plus d'efficacité à la communication des résultats, tant positifs que négatifs. Elles attendaient avec intérêt la vaste consultation des parties prenantes qui aurait lieu plus tard dans l'année sur l'avenir du FENU.

49. La Secrétaire exécutive a remercié les délégations de leurs observations. Elle attendait avec intérêt de poursuivre avec le Conseil d'administration, à l'occasion de la prochaine réunion des parties prenantes, le dialogue sur la nécessité, en particulier, d'équilibrer la croissance et l'objectif du mandat et sur le modèle de financement qui convenait au FENU. En réponse aux questions posées, elle a indiqué que plusieurs initiatives et partenariats étaient engagés en ce qui concernait les possibilités de mieux mesurer l'impact, les énergies propres accessibles aux pauvres, la participation des pays à revenu intermédiaire à l'assistance aux pays les moins avancés et la capacité des autorités locales et nationales de générer leurs propres sources de revenus.

50. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/12 : Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2011.

VII. Volontaires des Nations Unies

51. L'Administratrice associée a ouvert le débat sur cette question en soulignant l'importance du volontariat en tant qu'instrument agissant du développement. Elle a mis en lumière le rôle prépondérant joué par les Volontaires des Nations Unies dans la promotion du volontariat des jeunes, ainsi que le succès de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires, qui avait vu le lancement du tout premier *Rapport sur le volontariat dans le monde*. En conclusion, elle a rendu hommage à la mémoire des Volontaires des Nations Unies qui avaient trouvé la mort en 2010 et 2011 et a remercié tous les Volontaires des Nations Unies pour leurs contributions à la paix et au développement. En annonçant que la Coordinatrice exécutive et la Coordinatrice exécutive adjointe assistaient à leur dernière session du Conseil d'administration parce qu'elles arrivaient au terme de leur affectation, l'Administratrice associée a souligné qu'elles léguaient à VNU une œuvre immense et elle les en a remerciées.

52. La Coordinatrice exécutive de VNU a présenté le rapport annuel de l'Administrateur (DP/2012/12) en donnant un aperçu des résultats obtenus au cours de la période 2010-2011 et en indiquant les défis à relever et les chances à saisir pour l'avenir. Elle a également rendu hommage à tous les Volontaires des Nations Unies et au personnel de VNU pour leurs contributions à la paix et au développement par le volontariat.

53. Les délégations ont rendu hommage à la mémoire des Volontaires qui avaient trouvé la mort dans l'accomplissement de leur mission. Elles ont dit savoir gré à la Coordinatrice exécutive et à la Coordinatrice exécutive adjointe de l'impulsion qu'elles avaient donnée pour promouvoir le volontariat à l'appui des efforts de paix et de développement, notant en particulier la protection de l'environnement et l'action pour la jeunesse. C'est pourquoi les délégations voyaient d'un bon œil l'intégration du volontariat dans le programme pour l'après-2015, le Système des Nations Unies pour le développement et la programmation conjointe, de même que

dans la conception du plan stratégique du PNUD 2014-2017 et des nouveaux objectifs de développement.

54. Les délégations ont largement salué la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires ainsi que le lancement du premier *Rapport sur le volontariat dans le monde* et ont encouragé VNU à poursuivre la publication de ce rapport dans les années à venir. Elles ont également demandé un complément d'information sur les plans prévus pour développer la sensibilisation au volontariat et promouvoir des partenariats, notamment au niveau communautaire, chez les jeunes, auprès de nouveaux pays donateurs et dans le secteur privé.

55. Un certain nombre de délégations ont parlé particulièrement des effets positifs produits par les jeunes volontaires et les exemples d'initiatives dans leurs pays respectifs, en collaboration avec VNU, notamment à la conférence de Rio + 20. Ils ont souligné que la formation de jeunes au volontariat présentait des avantages constructifs aussi bien à court terme qu'à long terme, surtout quand ces jeunes étaient issus de milieux défavorisés. À ce sujet, elles étaient favorables à l'initiative d'établir un fonds d'affection spéciale destiné aux jeunes volontaires.

56. Les délégations ont pris note de la création d'un cadre de résultats et ont encouragé VNU à l'affiner et à continuer de le développer pour améliorer la communication des résultats obtenus, en s'appuyant sur l'expérience accumulée par VNU. En outre, elles ont encouragé VNU à entreprendre plus d'évaluations stratégiques, thématiques et axées sur les projets à l'échelle institutionnelle pour appliquer le principe de responsabilité et améliorer les performances du personnel et des Volontaires des Nations Unies. Elles souhaitent voir inclus dans les futurs rapports les enseignements tirés de l'expérience et les mesures prises pour donner suite aux recommandations résultant des évaluations. Elles ont salué la publication du guide pratique pour évaluer l'apport du volontariat au développement et ont voulu savoir comment il serait utilisé pour appuyer les évaluations à venir.

57. Les délégations ont indiqué qu'elles croyaient savoir que tous les Volontaires internationaux des Nations Unies bénéficiaient des privilèges et immunités de fonction au titre des accords de base types du PNUD en matière d'assistance, indépendamment de l'entité des Nations Unies à laquelle ils étaient affectés. Elles se sont inquiétées de la rareté de volontaires femmes, notamment dans les missions de maintien de la paix, et ont dit qu'il fallait s'efforcer d'arriver à une représentation plus équilibrée des deux sexes.

58. Le Département de l'appui aux missions et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont chaleureusement salué et loué le travail de VNU au plan des résultats, des partenariats et des synergies, ainsi que l'importante contribution que les Volontaires de l'ONU apportaient à leurs activités. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a rappelé le partenariat solide qu'elle entretenait avec VNU, surtout dans les activités visant à faire reconnaître l'apport du volontariat.

59. La Coordonnatrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations et encouragements concernant les activités de VNU et des Volontaires des Nations Unies. Elle a convenu que VNU ciblait déjà la création de possibilités pour les jeunes, surtout les plus défavorisés, et a pris note de l'exemple du Brésil (conférence de Rio+20) à cet égard. Elle a réaffirmé l'attachement de VNU aux processus de sélection des Volontaires des Nations Unies pour assurer une

représentation équilibrée de toutes les nationalités ainsi que la constance des efforts visant à augmenter le nombre de femmes parmi les Volontaires des Nations Unies, qui commençait déjà à porter ses fruits. Elle a évoqué les initiatives prises dans les domaines de l'évaluation, notamment les évaluations en cours ou à venir avec des partenaires, et a indiqué que ces évaluations et les réponses de l'Administration étaient disponibles sur le site Web du PNUD consacré à l'évaluation. Pour l'avenir, elle se félicitait de la coopération avec le secteur privé et les nouveaux donateurs, du renforcement des capacités des programmes nationaux de volontaires, ainsi que du rôle actif à jouer dans le plan stratégique 2014-2017 du PNUD, dans le programme pour l'après-2015 et dans d'autres cadres.

60. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/13 : Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur.

Débat consacré à l'UNOPS

VIII. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel

61. En présentant son rapport annuel pour 2011 (DP/OPS/2012/4), le Directeur exécutif a décrit les progrès constatés dans les résultats financiers, opérationnels et en matière d'achats, ainsi que les défis et les possibilités, en particulier dans le contexte de l'incertitude financière mondiale. Il a mis en lumière l'ampleur des activités de construction, d'achat et de formation exécutées à la demande de partenaires, la focalisation plus précise sur les pays à faible revenu et sur ceux qui sont touchés par un conflit et des succès validés par des critères internationaux en matière de qualité et de transparence. À cet égard, il a annoncé que l'UNOPS était devenu le premier organisme des Nations Unies à publier dans le format de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et a mentionné le lancement de data.unops.org, un site Web qui permet au public d'accéder facilement à l'information. Pour l'avenir, il a mentionné le renforcement de partenariats, l'établissement de rapports sur les résultats et les impacts, ainsi que des initiatives dans l'infrastructure durable, comme suite à Rio+20. Il a souligné que si cette année était celle des récompenses obtenues après plusieurs années de réformes difficiles, l'organisme n'en continuerait pas moins d'évoluer pour s'améliorer, identifier les défis de l'avenir et les relever.

62. Le Chef de la communication de l'UNOPS a ensuite fait le point sur l'état et l'orientation future des outils de transparence conçus pour le public, ainsi que sur la mobilisation en faveur de l'efficacité de l'aide au développement.

63. Les délégations se sont félicitées des résultats obtenus dans un vaste ensemble de domaines tels que l'adhésion au principe de l'autofinancement, la gestion et le ciblage des domaines de spécialisation de l'organisme, et ce, malgré les réductions globales de la valeur monétaire totale des programmes. Elles ont redit que l'UNOPS devait relever les défis pour évaluer les produits sur le long terme. À ce propos, elles aimeraient voir dans les futurs rapports plus de détails sur la contribution des activités de l'UNOPS au niveau des produits (comme dans l'encadré 5 du Rapport annuel) et ont prié l'UNOPS d'accélérer la concertation avec les partenaires pour la mesure de l'impact. En outre, l'UNOPS a été prié d'indiquer comment les services

consultatifs avaient renforcé les systèmes d'achat, l'infrastructure, la planification et la gestion dans les pays.

64. Les délégations ont réservé une mention spéciale pour des réussites telles que le dossier de la transparence et de l'harmonisation des données. Elles ont applaudi « une grande première » au sein des organismes des Nations Unies, célébrant, entre autres, les réalisations liées à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et la certification ISO 9001 obtenue pour le système global de gestion. Elles ont invité l'UNOPS à partager les pratiques optimales acquises dans ces domaines.

65. En ce qui concerne les opérations, les délégations ont accueilli avec satisfaction l'augmentation considérable des services fournis aux pays à faible revenu et aux régions touchées par des conflits. Elles ont approuvé la prépondérance de personnel recruté sur le terrain, l'utilisation des ressources locales et les contributions au développement des capacités. S'appuyant sur ces succès, les délégations ont suggéré de cibler plus précisément le renforcement des capacités des pays en développement en matière de gestion des projets, de responsabilité et d'efficacité des systèmes d'achat. Elles ont également proposé d'intégrer le programme de renforcement des capacités dans les activités de l'UNOPS en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies.

66. Les délégations ont exprimé leur satisfaction concernant les pratiques d'achat de l'organisme, en particulier la publication de cahiers des charges clairs et compréhensibles, l'obtention de la certification CIPS et la gestion du rapport coût-efficacité. Elles ont demandé plus d'efforts pour faire participer équitablement les pays en développement aux appels d'offre internationaux et pour encourager activement les autres organismes des Nations Unies à utiliser davantage les ressources locales.

67. Les délégations ont noté l'augmentation du nombre d'alliances nouées par l'UNOPS avec d'autres acteurs du développement, des institutions financières, d'éventuels pays donateurs et des entités privées à but non lucratif. Elles ont demandé à cet égard des informations concernant les stratégies de partenariat aux niveaux mondial, régional et national et les moyens d'exploiter le potentiel de la coopération Sud-Sud.

68. Le Directeur exécutif a remercié les délégations de leurs observations encourageantes. S'agissant de mieux présenter les effets obtenus au niveau des résultats dans les futurs rapports, il a réaffirmé son engagement à faire évoluer la mesure d'impact en collaboration avec les partenaires. Dans cette optique, il attendait avec intérêt la poursuite du dialogue avec le Conseil, lors des préparatifs du prochain plan stratégique (2014-2017), en vue de déterminer les domaines qu'il importait de mesurer et de signaler dans les rapports.

69. Il a reconnu le potentiel offert par la coopération Sud-Sud et a confirmé que c'était là un domaine à soutenir davantage. Il a mis en lumière les exemples les plus récents de la collaboration de l'UNOPS avec des pays en développement, comme la promotion de l'infrastructure tous-climats en général et à Rio+20, ainsi que l'appui apporté à des pays en développement en tant que donateurs, comme le Brésil et l'Inde, pour aider à construire des infrastructures dans des pays moins industrialisés comme Haïti.

70. Le Directeur a évoqué les résultats du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement (Busan) comme la voie à suivre par

l'UNOPS pour établir des partenariats plus sélectifs et plus stratégiques et fournir des services consultatifs. Il a noté à ce sujet la demande croissante de conseils de la part de pays à revenu intermédiaire, dans des domaines allant des travaux routiers ou des systèmes de traitement des déchets solides aux procédures d'achat ou aux appels d'offres pour des produits d'urgence. En conclusion, il a proposé de partager l'expérience de l'UNOPS concernant l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide avec d'autres organismes des Nations Unies, d'autant que certains d'entre eux avaient déjà manifesté leur intérêt, et a remercié le PNUD pour son appui durant la phase initiale du projet.

71. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/16 : Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Débat consacré aux questions communes

IX. Audit et contrôle internes

72. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP et le Directeur du Groupe de l'audit et des investigations internes de l'UNOPS ont présenté leur rapport annuel respectif (DP/2012/13/Rev.1; DP/FPA/2012/9; et DP/OPS/2012/5).

73. L'Administratrice associée du PNUD, le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (gestion) et le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS ont présenté les réponses de l'administration de chacun de ces organismes.

74. Dans leurs observations générales, les délégations ont félicité la direction des trois organismes pour la qualité de leur réponse aux appels de la communauté internationale leur demandant de rendre leur organisme respectif plus responsable et plus efficace. Les délégations ont apprécié les gros progrès réalisés dans l'application des recommandations.

75. Les délégations ont appuyé la proposition conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS relative à la divulgation complète des rapports d'audit. Elles ont souligné la nécessité de prévoir les garanties de confidentialité voulues. Elles ont en outre demandé un complément d'information sur les moyens prévus par chacun des trois organismes pour renforcer, dans leur bureau respectif d'audit et d'investigation, les capacités de répondre à l'augmentation attendue de questions sur les audits et/ou de demandes de rapport d'audit interne.

PNUD

76. Les délégations ont accueilli avec intérêt le rapport détaillé et ont apprécié l'ampleur des travaux entrepris. Elles se sont déclarées en faveur de l'organisation d'audits conjoints de fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et de programmes « Unis dans l'action » et ont encouragé un échange dynamique des enseignements tirés pour les utiliser dans d'autres coentreprises, telles que l'harmonisation des transferts de fonds et l'élaboration d'orientations consultatives à l'intention du personnel. En outre, il y a eu une observation pour demander au PNUD de fournir un complément d'information sur les nouveautés en matière de conduite d'audits.

77. Les délégations se sont préoccupées du niveau toujours élevé de recommandations concernant les ressources humaines, la gestion des projets et la passation des marchés, et du nombre de fonctions ayant obtenu la mention « partiellement satisfaisant ». Elles ont demandé de procéder à des réformes et de suivre le comportement professionnel dans ces domaines. S'agissant des recommandations d'audit en cours d'application, elles voulaient qu'on leur confirme que des mesures correctives étaient en place pour réagir en cas de comportement médiocre. Plusieurs délégations voulaient savoir comment les recommandations étaient communiquées aux bureaux de pays ayant fait l'objet d'un audit pour le suivi de leur application; elles ont souligné que l'application des procédures devait être uniforme pour les audits menés par des sociétés privées.

78. Un certain nombre de délégations ont demandé que les futurs rapports fassent ressortir les avantages comparatifs du PNUD et que l'Administration donne dans sa réponse des informations plus explicites sur les conséquences des lacunes relevées.

79. Les délégations ont redit qu'il fallait affecter des ressources et des capacités suffisantes à la fonction d'audit. Elles ont observé que celles-ci demeuraient à un niveau minimum, malgré l'augmentation évidente du volume de travail. Elles ont souligné que faire des économies dans ce domaine ne serait guère judicieux, les contributions étant tributaires de la confiance qu'inspiraient des fonds bien gérés.

80. Les délégations ont, dans l'ensemble, appuyé la proposition concernant la divulgation des rapports d'audit interne. Un petit nombre d'entre elles ont demandé que l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations soit également publié et mis à jour sur le site Web.

81. L'Administratrice associée du PNUD a remercié les délégations de leurs observations. Elle a indiqué que des mécanismes étaient mis en place dans le cadre du programme de réformes institutionnelles pour faire appliquer les recommandations en souffrance dans les domaines de préoccupation susmentionnés et que des mesures concernant les achats étaient prises en vue d'assurer aux bureaux de pays plus de souplesse pour répondre au contexte local et renforcer les capacités du personnel. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a observé en outre que le processus de sélection des bureaux d'audit serait renforcé pour assurer une application cohérente de critères et de résultats; il a réaffirmé son attachement au programme d'assurance-qualité et au principe d'une action rapide pour donner suite aux plaintes relatives à des pratiques répréhensibles.

82. Le Président du Comité consultatif du PNUD pour les questions d'audit a réaffirmé qu'il importait de disposer de ressources suffisantes pour traiter les questions d'audit et d'investigations, surtout pour la divulgation au public des rapports d'audit interne.

FNUAP

83. Plusieurs délégations ont félicité le Directeur exécutif et le personnel du FNUAP pour les progrès substantiels faits dans l'application des recommandations d'audit, notamment au niveau de l'exécution nationale. Elles attendaient avec intérêt les nouveaux progrès, dont le nouveau programme de perfectionnement du personnel. Elles ont exprimé leur inquiétude devant les problèmes récurrents concernant le respect des processus et des procédures et espéraient voir augmenter la formation et le contrôle pour arriver à un score de 100 %. Elles ont demandé au

FNUAP de donner suite aux recommandations relevant de sa compétence et attendaient avec intérêt le rapport du Comité des commissaires aux comptes, où étaient reconnus les progrès faits par le FNUAP. Une délégation voulait en savoir plus sur les audits concernant les pays pilotes et les pays volontaires du programme « Unis dans l'action ». Se référant au projet de décision sur la divulgation des rapports d'audit interne, la délégation a appelé l'attention sur les principes énoncés dans la décision récemment adoptée par le Conseil d'administration de l'UNICEF, et en particulier sur l'importance des garanties de confidentialité.

84. Les délégations ont noté que la question essentielle pour le FNUAP était la mise en œuvre des 15 recommandations publiées par la Division des services de contrôle interne dans le document DP/FPA/2011/5. Elles ont loué la détermination du FNUAP à les appliquer, et notamment ses efforts pour développer la gestion des connaissances, la gestion axée sur les résultats, la programmation fondée sur des données factuelles, l'assurance-qualité et le relevé cartographique des risques des bureaux de pays. Notant les progrès manifestes dans ces domaines, elles ont encouragé le FNUAP à poursuivre ses efforts. Elles ont accueilli avec satisfaction la publication de l'état d'avancement de l'application des recommandations. Elles ont demandé de préciser dans les futurs rapports les groupes ou divisions chargés d'appliquer les recommandations d'audit.

85. Constatant que seules quelques missions d'audit interne avaient jugé les résultats « satisfaisants », les délégations ont encouragé le FNUAP à résoudre ces problèmes et ont demandé à entendre les observations de la Directrice de la Division des services de contrôle interne. Elles ont noté que les résultats de l'évaluation des projets d'exécution nationale avaient été jugés satisfaisants en raison des mesures énergiques prises par le FNUAP pour corriger les dysfonctionnements. S'agissant des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), les délégations ont demandé au FNUAP de régler les questions concernant la gestion des stocks. En outre, elles ont demandé si le Service d'audit interne de la Division des services de contrôle interne avait actuellement la capacité suffisante pour suivre l'application des 15 recommandations et en même temps entreprendre un nombre suffisant d'évaluations de pays. Elles ont salué les efforts visant à prévenir et à détecter les cas d'inconduite dans le domaine financier et ont encouragé la Division des services de contrôle interne à continuer d'en faire état dans ses rapports annuels, en incluant les montants estimatifs des pertes financières. Les délégations étaient encouragées par la diminution sensible des vacances de poste et ont demandé au FNUAP de préserver les avancées obtenues.

86. La Directrice exécutive adjointe (gestion) a remercié les États Membres d'avoir reconnu l'importance du travail accompli par le FNUAP pour donner suite aux recommandations de l'audit. Elle a convenu que dans les futurs rapports, le FNUAP préciserait les groupes ou divisions qui seraient chargés d'appliquer les 15 recommandations de la Division des services de contrôle interne. Elle a ajouté que tout comme le PNUD, le FNUAP fournirait des informations sur le suivi des enquêtes relatives aux conduites répréhensibles. S'agissant de l'IPSAS, elle a assuré au Conseil d'administration que le FNUAP avait bon espoir de résoudre le problème de la gestion des stocks et des actifs fixes d'ici la fin de l'année. Elle a indiqué que la gestion des vacances de poste faisait partie de l'exécution du plan d'activité et que le FNUAP continuerait de mettre l'accent sur l'accélération du recrutement et la planification de la relève.

87. La Directrice de la Division des services de contrôle interne a évoqué les activités conjointes sur les audits réalisés en collaboration avec le PNUD et d'autres organismes, la publication d'un rapport unique sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et « Unis dans l'action », ainsi que le travail mené conjointement au niveau de la réunion des représentants des services de vérification des comptes des organismes des Nations Unies, des institutions financières multilatérales et des organisations internationales associées. Notant que la Division des services de contrôle interne avait trois fonctions, à savoir l'évaluation, l'audit interne et l'investigation, elle a fait observer que l'adoption d'une décision sur la divulgation des rapports d'audit interne augmenterait la charge de travail du Service d'audit interne. Elle a indiqué qu'il serait difficile pour la Division des services de contrôle interne de maintenir le niveau des activités d'audit en respectant les garanties de confidentialité et souhaitait l'appui de la direction à cet égard. S'agissant des activités d'audit, elle a indiqué que la Division des services de contrôle interne prévoyait un programme de travail équilibré entre évaluations de bureaux de pays et évaluations au siège, ces dernières étant naturellement des évaluations interorganisations. Notant que certains donateurs avaient demandé à avoir accès aux rapports d'audit de l'exécution nationale, elle a fait observer qu'il ne s'agissait pas là de rapports du FNUAP et que le rôle de l'organisme était de servir d'intermédiaire et de demander aux partenaires de réalisation s'ils étaient disposés à communiquer leurs rapports aux donateurs qui en faisaient la demande. S'agissant des conduites répréhensibles, elle était favorable à la divulgation de la suite donnée aux enquêtes, qui agirait comme une mesure de dissuasion. En conclusion, elle a adressé ses remerciements à son homologue du PNUD (qui partait à la retraite) pour sa collaboration.

88. Le Président du Comité consultatif du FNUAP a déclaré que le Comité prenait ses responsabilités au sérieux. Le Comité avait signalé les problèmes concernant l'exécution nationale dès son premier rapport. Le Président du Comité consultatif a pris acte avec satisfaction du fait que les réserves assorties à l'audit du FNUAP avaient été levées. Il a attribué cette réussite à l'encadrement efficace exercé par le Directeur exécutif et le Directeur de la Division des services de gestion.

UNOPS

89. Les délégations se sont félicitées du renforcement de la transparence et de la responsabilité à l'UNOPS, ainsi que des progrès réalisés dans ce domaine au cours des quatre dernières années et en 2011. Elles ont salué en particulier l'introduction d'un modèle d'établissement de rapport simple, qui fait clairement apparaître les observations, l'analyse des objectifs et les recommandations orientées vers l'action. Elles espéraient que l'efficacité de la fonction d'audit en serait améliorée et que les rapports deviendraient des outils plus faciles à utiliser pour les responsables.

90. Les délégations étaient satisfaites de la meilleure qualité des recommandations formulées et du nombre conséquent de suites données à ces des recommandations. Elles se sont toutefois inquiétées de ce qu'aucun audit n'avait été jugé satisfaisant en 2011 et que les rapports de projets comme les rapports d'audit interne faisaient apparaître des carences récurrentes aux niveaux de la gestion des projets, des contrôles financiers, des procédures d'achat et des ressources humaines. Elles ont insisté pour que ces questions systémiques soient réglées au plus tôt. Une délégation a souligné que les bureaux régionaux et de pays devaient exécuter plus rigoureusement et plus rapidement les recommandations d'audit pour obtenir une

évaluation satisfaisante du vérificateur et qu'il fallait à cet égard améliorer le suivi et le contrôle ainsi que la qualité des instructions données au personnel.

91. Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS et le Directeur exécutif adjoint n'ont fait aucune autre observation.

Divulgaration des rapports d'audit interne

92. Au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, L'Administratrice associée du PNUD a présenté la proposition pour parvenir à une totale transparence en ce qui concerne la communication de rapports d'audit interne (DP/FPA/OPS/2012/1). Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a noté une augmentation des échanges avec les États Membres concernant la divulgation des rapports d'audit interne et attendait avec intérêt la poursuite des discussions, selon qu'il conviendrait.

93. Aucune délégation n'a pris la parole.

94. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/18 : Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2011.

X. Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, DU FNUAP et de l'UNOPS

95. L'ancienne Directrice du Bureau de la déontologie du PNUD, la Conseillère du Bureau de la déontologie du FNUAP et le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations, représentant le déontologue de l'UNOPS, ont présenté les rapports annuels sur leurs activités (DP/2012/14, DP/FPA/2012/10 et DP/OPS/2012/6).

96. L'Administratrice associée du PNUD et le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (gestion) ont présenté les réponses de leur Administration respective. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a fait de brèves observations.

97. Dans leurs observations générales adressées aux trois organismes, les délégations ont remercié les directeurs de leur conduite éclairée et de leur engagement à promouvoir une culture de la déontologie; ils ont constaté l'augmentation du nombre de demandes de services au sein de chacun des bureaux de la déontologie. Les délégations ont souligné le rôle essentiel de la fonction déontologie dans la promotion de l'intégrité. Elles ont encouragé l'Administration à donner une haute priorité à la déontologie et à utiliser toutes les possibilités et ressources de formation pour porter les questions de déontologie à l'attention du personnel.

98. Les délégations ont insisté sur l'importance d'assurer la protection des fonctionnaires qui dénoncent les irrégularités, sans laquelle ils seraient peu disposés à signaler les cas présumés de fraude, de gaspillage ou d'abus. Elles aimeraient savoir quelles mesures les organismes prendraient pour que les fonctionnaires soient sûrs d'être protégés en cas de représailles.

99. En insistant sur le rôle essentiel de la formation et de la sensibilisation, les délégations ont préconisé d'accroître les activités dans ces domaines et d'y inclure

des formations face-à-face ainsi que diverses possibilités technologiques telles que la formation en ligne, pour maîtriser les coûts.

PNUD

100. Les délégations ont félicité le PNUD d'avoir passé avec succès l'examen des pairs visant à contrôler les résultats de ses activités. Elles étaient particulièrement satisfaites du taux élevé de déclaration de situation financière pendant l'année. Elles ont cependant reconnu qu'on pouvait améliorer la situation des présentations tardives. Elles se sont également préoccupées du temps qu'il fallait pour régler les cas de conflit d'intérêt, notant qu'il y en avait un bon nombre en attente depuis le cycle 2009. Elles ont demandé à ce propos des informations sur les mesures prises pour régler les cas de conflit et sur les sanctions imposées à ceux qui ne respectaient pas l'obligation de transparence financière.

101. L'ancienne Directrice du Bureau de déontologie du PNUD a alors communiqué au Conseil d'administration les dernières mesures prises pour régler les cas susmentionnés de conflit d'intérêt et leurs résultats. Elle a également réaffirmé l'engagement de l'organisme à mieux faire connaître au personnel les mesures prévues pour protéger les fonctionnaires signalant des cas présumés de comportement contraire à l'éthique.

FNUAP

102. Plusieurs délégations ont félicité le Bureau de la déontologie du FNUAP pour son action et ont noté l'engagement de la direction du FNUAP à promouvoir une culture de déontologie au sein de l'organisme. Elles ont souligné qu'il importait de soumettre en temps voulu les déclarations de situation financière et se sont enquis du suivi donné à une affaire conflit d'intérêt avérée. Elles ont demandé quelles mesures étaient prises pour calmer les inquiétudes du personnel au sujet des représailles.

103. La Conseillère du Bureau de la déontologie du FNUAP a remercié les délégations de leurs observations constructives. Elle a indiqué que 75 % des fonctionnaires qui devaient soumettre une déclaration de situation financière l'avaient fait en temps voulu; les retardataires l'avaient fait dans les deux semaines suivant la date limite et en avaient averti le Bureau de la déontologie. Elle a assuré au Conseil d'administration que le FNUAP s'attacherait à faire respecter les dates limites. Quant au seul cas de conflit d'intérêt avéré, elle a informé le Conseil qu'il s'agissait d'une activité en marge de l'organisme et que le cas avait été résolu de manière satisfaisante : le Bureau de la déontologie avait suivi cette affaire avec le fonctionnaire pour veiller au respect des procédures d'obtention d'une autorisation. S'agissant de la question des représailles, elle a précisé qu'il pouvait y en avoir en dehors du cadre de la protection assurée à la personne qui signalait des pratiques répréhensibles; la direction devait donc veiller à ce qu'aucune forme de représailles ne soit exercée au sein de l'organisme.

UNOPS

104. Les délégations ont exprimé à nouveau leurs félicitations pour le taux élevé de déclarations de situation financière en 2011. Dans cette optique, elles ont demandé plus d'informations concernant toute question de déclaration tardive à l'UNOPS.

105. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a expliqué que les difficultés particulières que posait pour l'UNOPS la déclaration en temps voulu de situation financière étaient dues en partie au nombre important d'entrepreneurs qui ne travaillaient pas régulièrement pour l'UNOPS. Il a également donné un aperçu des mesures déjà prises pour remédier avec succès à cette situation.

106. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/19 : Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Débat consacré au FNUAP

XI. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel

107. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif a mis l'accent sur les progrès et les réalisations du FNUAP en 2011, le contexte politique mondial et les défis à relever ainsi que les moyens mis en œuvre pour y répondre. Il a insisté sur les liaisons réciproques entre les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), le programme de l'ONU en matière de développement pour l'après-2015 et les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Il a souligné qu'il fallait poursuivre résolument la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment la lutte contre les inégalités, surtout en ce qui concernait la satisfaction des besoins des plus vulnérables, à savoir les jeunes et les femmes, et en particulier les adolescentes. Le Directeur exécutif a commenté la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies, les initiatives « Unité d'action des Nations Unies » et « Unis dans l'action » ainsi que le prochain examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il s'est concentré sur d'autres domaines d'une importance essentielle pour les activités opérationnelles du FNUAP : l'intervention humanitaire; la sécurité du personnel; l'évaluation; le règlement financier et les règles de gestion financière et le budget; le plan stratégique révisé et le plan d'activité; l'opinion favorable attendue pour l'audit, due en grande partie au redressement dans le domaine de la modalité d'exécution nationale; le prochain Sommet de Londres sur la planification familiale; et les ressources financières. Réaffirmant son adhésion au principe de responsabilité, il a déclaré que le FNUAP pratiquait la tolérance zéro à l'égard des comportements contraires à l'éthique. Remerciant les délégations pour leur appui, il a dit attendre avec intérêt la poursuite d'une étroite collaboration avec le Conseil d'administration.

108. De nombreuses délégations ont félicité le Directeur exécutif pour sa déclaration éclairante et pour le point qu'il a fait sur la mise en œuvre du plan d'activité. Prenant note des résultats énoncés dans le rapport annuel (DP/FPA/2012/6, Part I, Part I/Add.1, et Part II), les délégations se sont félicitées de l'amélioration des rapports, notamment de la transparence dans la discussion des problèmes dans les domaines de l'évaluation et de la mise en œuvre des recommandations d'audit.

109. Plusieurs délégations ont loué l'analyse des résultats figurant dans le rapport annuel, en particulier la clarté de la mise en relation des résultats avec les cibles et les indicateurs dans le cadre de résultats en matière de développement et le cadre de

gestion axée sur les résultats; et l'analyse des enseignements tirés et des défis. Quelques délégations ont dit qu'elles s'attendaient à trouver dans le cadre de résultats révisés de nouvelles améliorations au niveau de la communication systématique des résultats, avec une analyse plus claire sur la façon dont les activités et les produits s'articulaient aux résultats et impacts au niveau des pays. Alors que certaines délégations demandaient davantage d'informations sur les résultats obtenus, d'autres auraient souhaité que le rapport sur les progrès accomplis soit plus narratif au lieu d'être régi par des indicateurs, car on aurait expliqué plus en détail le travail effectué sur le terrain. Elles ont exprimé leur préoccupation quant à l'absence de données concernant un nombre important d'indicateurs et ont exhorté le FNUAP à indiquer, dans ses futurs rapports annuels, les mesures prises pour améliorer la qualité et la disponibilité des données ainsi que les progrès réalisés en la matière. D'autres rapports ont été demandés concernant le partenariat du Fonds avec d'autres organismes multilatéraux, dont ONU-Femmes. Une délégation a noté qu'une représentation équilibrée des pays de programmes au sein des fonds et programmes des Nations Unies, et en particulier au FNUAP, apporterait une contribution positive à l'élaboration des politiques et à l'exécution des programmes.

110. Les délégations espéraient que la conception du nouveau plan stratégique suivrait les mêmes principes de consultation sans exclusion que le processus d'examen à mi-parcours. On a indiqué que le nouveau plan stratégique devrait prévoir avec plus de précision comment le FNUAP obtiendrait et mesurerait les résultats, tout en garantissant un bon rapport qualité-prix à la fois par les choix de la programmation et l'affectation des ressources. À ce propos, on a insisté sur la maîtrise des coûts et sur une solide gestion financière. Une délégation a fait observer qu'il fallait examiner le système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays.

111. Plusieurs délégations ont évoqué la Conférence Rio+20, tenue la semaine précédente, et ont noté dans le document final les références à la santé sexuelle et procréative ainsi qu'à la planification familiale. Elles ont demandé instamment d'intensifier les efforts internationaux pour réaliser l'ODD 5. On a souligné le rôle essentiel qui revenait au FNUAP pour répondre aux besoins des femmes et des hommes, notamment des jeunes, en matière de santé sexuelle et procréative, de même que l'importance de la démarche axée sur la défense des droits de l'homme suivie par le FNUAP dans l'accomplissement de sa mission. On a encouragé le FNUAP à souligner davantage qu'il importait de faire participer les hommes et les garçons à tous les aspects de la santé et des droits procréatifs. Certaines délégations ont noté que le FNUAP devrait travailler en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales et les groupes de femmes et de jeunes, pour assurer l'intégration des questions de population dans les nouveaux objectifs de développement.

112. Un certain nombre de délégations ont salué la contribution du FNUAP aux résultats positifs obtenus à la Commission de la population et du développement. Une délégation a demandé au FNUAP d'organiser une réunion d'information consacrée au processus d'examen de la CIPD au delà de 2014, lors de la prochaine session du Conseil d'administration. De nombreuses délégations ont souligné que le prochain examen quadriennal complet offrirait des possibilités importantes pour mieux cibler les résultats et renforcer une collaboration efficace entre les organismes au niveau des pays. À ce propos, le FNUAP a été encouragé à partager

avec les États Membres ses vues sur les défis à relever, les enseignements tirés et les obstacles rencontrés.

113. Les délégations ont apprécié que l'on mette davantage l'accent sur le processus d'élaboration des programmes de pays. On a noté avec satisfaction l'engagement du Fonds à la réforme des Nations Unies et à la cohérence de l'action du système, y compris à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, notamment au niveau de l'exécution. Elles ont demandé au FNUAP d'accroître son appui à la coopération Sud-Sud. Une délégation a encouragé le FNUAP à continuer d'établir des synergies entre les programmes économiques et sociaux; elle attendait avec intérêt les futurs rapports sur la question. Un certain nombre de délégations ont félicité le FNUAP du travail de coordination réalisé pour la mission conjointe à Djibouti et en Éthiopie des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM. On a loué les efforts engagés par le Fonds pour mettre en œuvre sa stratégie de deuxième génération concernant les interventions humanitaires et on l'a encouragé à renforcer ses capacités technique et de gestion aux niveaux sous-régional et des pays, en vue d'améliorer la préparation et les interventions et de coordonner avec plus d'efficacité le travail des partenaires dans les situations de crise et lors des urgences humanitaires.

114. Les États d'Afrique ont noté qu'en Afrique les pays étaient confrontés à de nombreux défis et qu'en particulier l'OMD 5 était loin d'être atteint. On a souligné que pour réaliser les objectifs de la CIPD et les OMD, il fallait s'attaquer aux inégalités socioéconomiques et notamment augmenter les possibilités d'instruction et d'emploi, surtout pour les jeunes. Il fallait aussi, a-t-on souligné, une plus grande participation de la communauté internationale du développement.

115. Les États d'Asie ont noté qu'avec l'accroissement de la population mondiale, le FNUAP devrait continuer de s'acquitter de son mandat en répondant notamment aux besoins de groupes de populations vulnérables et marginalisées et en renforçant ses programmes ciblés sur l'égalité entre les sexes et les droits des femmes. On a dit que l'emploi et la création d'emplois devrait figurer parmi les éléments des futurs programmes et que le FNUAP devrait collaborer avec d'autres partenaires dans ces domaines. Le document final de la Conférence Rio+20 fournissait des orientations à cet égard.

116. Le FNUAP a été prié de chercher plus activement une optimisation de ses ressources lors de la passation des marchés et, en particulier, d'obtenir les meilleurs prix pour les produits de santé procréative. Une délégation a pris note des mesures en cours pour renforcer les compétences du personnel chargé de la passation des marchés au siège et a demandé ce que l'on faisait pour améliorer les capacités en la matière du personnel sur le terrain.

117. Tout en notant le renforcement de la fonction d'évaluation du FNUAP et l'augmentation du nombre d'évaluations des programmes de pays, certaines délégations ont fait état de leur inquiétude concernant la qualité de ces évaluations. Elles attendaient avec intérêt les conclusions de l'examen des politiques d'évaluation du FNUAP, mené par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), et se sont déclarées prêtes à collaborer avec le FNUAP sur les modalités d'application de ces recommandations. Elles ont encouragé le FNUAP à poursuivre le renforcement de la fonction évaluation du Fonds et à améliorer les fonctions de

contrôle, de gestion des risques, d'audit et d'investigation. Un bureau d'évaluation indépendant et renforcé était indispensable pour assurer la transparence et inspirer à toutes les parties prenantes la confiance voulue dans l'action du FNUAP.

118. Plusieurs délégations ont soutenu la proposition pour parvenir à une totale transparence en ce qui concerne la communication des rapports d'audit interne. Les délégations ont félicité le FNUAP d'avoir adhéré à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

119. Quelques délégations ont évoqué le prochain Sommet de Londres sur la planification familiale et ont noté qu'il offrait l'occasion d'agir d'urgence pour répondre aux besoins non satisfaits de planification familiale. Le Sommet permettrait de nouer des partenariats novateurs entre le public, le privé et la société civile pour transformer l'existence de femmes, d'hommes et d'adolescents. L'action du FNUAP était plus que jamais essentielle pour mobiliser l'appui voulu en faveur du Sommet. Les délégations ont apprécié l'engagement pris par le Directeur exécutif du FNUAP de renforcer les activités du Fonds dans le domaine de la planification familiale, notamment par le biais de son programme mondial vedette pour la sécurité des approvisionnements en produits de santé de la procréation.

120. Le Directeur exécutif a remercié le Conseil d'administration de son appui et de ses observations positives et constructives sur les activités du FNUAP, notamment sur le rôle moteur joué par le Fonds dans la promotion de la santé et des droits reproductifs. Il a apprécié les commentaires du Conseil concernant la clarté de la mise en relation des résultats avec les cibles et les indicateurs et l'inclusion des défis et des enseignements tirés. Il a noté que le prochain rapport annuel, établi à partir du cadre de résultats révisé, présenterait de nouvelles améliorations. S'appuyant sur des exemples de pays concrets, il a expliqué l'impact décisif résultant de la disponibilité de ressources extrabudgétaires pour la planification familiale et a fait remarquer que les données témoignaient d'une optimisation des ressources mais aussi de la nécessité d'augmenter les financements pour répondre à la forte demande non satisfaite dans ce domaine. Il a dit que pour améliorer la santé maternelle et faire baisser les taux de mortalité et de morbidité maternelles, il fallait investir à plus long terme dans le renforcement des systèmes et le développement des capacités, en renforçant notamment les systèmes de santé et en facilitant la création d'un cadre d'agents sanitaires compétents, qualifiés en soins obstétriques. Soulignant l'existence de lacunes aux niveaux des politiques, des financements et de l'exécution, le Directeur exécutif a signalé les obstacles qui entravaient l'accès des femmes et des adolescents aux services. Dans bon nombre de pays, les soins obstétriques d'urgence et les soins aux nouveau-nés n'existaient pas ou étaient de qualité insuffisante. Il a évoqué le ciblage plus précis des pays opéré par le Fonds, en particulier la réorientation des programmes de pays pour tenir compte du cadre de résultats révisé en matière de développement, et le nouvel engagement prioritaire en faveur d'un appui intégré sur le terrain, sans oublier la mise en place de deux groupes thématiques interdivisions (sur la santé procréatrice des femmes et sur les adolescents et les jeunes).

121. Compte tenu des efforts importants qu'il avait déployés, le Directeur exécutif avait bon espoir que le Fonds obtiendrait une opinion de vérification sans réserve pour 2010-2011. S'agissant de la qualité des évaluations, il a reconnu que celle-ci laissait à désirer. Il a expliqué en détail la stratégie d'ensemble que l'on mettait en place pour améliorer la qualité de l'évaluation, en insistant sur le renforcement des

cadres de résultats, de suivi et d'évaluation, sur la formulation et le perfectionnement des directives et sur la formation du personnel. Le FNUAP attendait avec intérêt les résultats de l'examen de sa politique d'évaluation, réalisé par le Bureau des services de contrôle interne. Le Directeur exécutif a renouvelé l'engagement du Fonds, entre autres, à l'examen quadriennal complet, à la cohérence de l'action du système, à l'initiative « Unis dans l'action » et à la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Il a apprécié les commentaires du Conseil concernant les interventions humanitaires et a dit qu'il fallait recentrer l'intervention humanitaire pour agir avec plus d'efficacité. Il fallait aussi des ressources supplémentaires. Il a donné un aperçu des mesures que le FNUAP avait mises en place pour améliorer l'efficacité, optimiser les résultats et assurer un bon rapport qualité-prix, y compris des mesures visant à développer les compétences du personnel pour la passation des marchés. Il a assuré le Conseil d'administration de son engagement à poursuivre le renforcement de la responsabilisation et de la transparence. Remerciant le Conseil de son appui et de ses encouragements, il a dit attendre avec intérêt une collaboration étroite avec celui-ci pour élaborer le nouveau plan stratégique et le budget intégré.

122. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/14 : Rapport du Directeur exécutif du FNUAP pour 2011 : état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique 2008-2013.

XII. Engagements de financement

123. Le Directeur de la Division de l'information et des relations extérieures a présenté le rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et les prévisions de recettes pour 2012 et au-delà (DP/FPA/2012/7) et a fourni une mise à jour des estimations des ressources ordinaires et des ressources au titre du cofinancement.

124. Plusieurs délégations se sont félicitées de la clarté et de l'exhaustivité du rapport et ont noté qu'en dépit des difficultés du climat économique mondial, le FNUAP avait réussi à augmenter les recettes du Fonds de 7,6 % en 2011. Elles ont félicité le FNUAP de cet excellent résultat, tout en précisant qu'elles auraient souhaité voir augmenter les contributions aux ressources ordinaires. Elles partageaient l'inquiétude exprimée par le Directeur exécutif devant la tendance à l'augmentation des ressources au titre du cofinancement et la diminution des contributions aux ressources ordinaires. Elles ont souligné que les ressources ordinaires constituaient l'assise financière du FNUAP et demeuraient indispensables pour lui permettre de mettre en œuvre son plan stratégique. Tout en indiquant qu'elles-mêmes contribuaient en priorité aux ressources ordinaires du FNUAP, elles ont encouragé d'autres donateurs à envisager d'augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires ou de leur donner la priorité.

125. Le Directeur exécutif a remercié les délégations de leur vif plaidoyer en faveur d'un financement au titre des ressources ordinaires. Il a encouragé tous les donateurs traditionnels et les nouveaux donateurs à aider le FNUAP à mettre en œuvre le programme de développement piloté par le Fonds. Soulignant que le FNUAP mobiliserait les États Membres pour transformer le paysage afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, il a insisté sur l'importance de la coopération Sud-Sud, y compris pour la mobilisation des ressources.

126. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/15 : Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2012 et au-delà.

XIII. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

127. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a donné un aperçu des 12 projets de descriptif de programme de pays que le Conseil d'administration était appelé à examiner; ces projets concernaient : pour l'Afrique – la Guinée, le Lesotho et la Sierra Leone; pour les États arabes – Djibouti et la Jordanie; pour l'Asie et le Pacifique – l'Inde, le Népal, les pays et territoires insulaires du Pacifique et Sri Lanka; pour l'Europe orientale et l'Asie centrale – la République de Moldova; pour l'Amérique latine et les Caraïbes – la Bolivie et le Costa Rica. Elle a également présenté des propositions de prorogation des programmes concernant les Comores, la Guinée-Bissau, le Mali, la Namibie, le Nigéria, le Rwanda et le Togo (région Afrique); la République arabe syrienne et la Tunisie (région États arabes); et la Colombie, Cuba et le Mexique (région Amérique latine et Caraïbes). Les directeurs régionaux du FNUAP pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Europe orientale et l'Asie centrale et l'Amérique latine et les Caraïbes ont ensuite exposé les programmes concernant leur région respective.

128. Les délégations ont constaté avec satisfaction que le FNUAP avait engagé d'étroites consultations avec les gouvernements et les partenaires de développement concernés pour établir des projets de descriptifs de programmes de pays qui tenaient dûment compte des plans et priorités des pays; elles se sont également félicitées de l'appui apporté à l'initiative « Unis dans l'action ». En outre, elles ont salué le rôle déterminant joué par le FNUAP en répondant aux priorités des pays en matière de santé procréative, y compris la planification familiale; en faisant face aux besoins des adolescents, des jeunes et des groupes de population mal desservis; et en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et la prévention de la violence sexiste. Le FNUAP a été invité à partager et à diffuser des exemples de réussite de programmes. Plusieurs délégations faisaient grand cas de l'appui fourni par le FNUAP et ont évoqué le partenariat de longue date que leur pays respectif entretenait avec le Programme.

129. Quelques délégations ont fait des observations sur certains projets de descriptifs et ont suggéré qu'il fallait, entre autres, réduire encore la mortalité maternelle; développer la collaboration avec les partenaires de développement bilatéraux et autres, notamment ceux qui s'emploient à remédier aux situations humanitaires; mieux appuyer les enquêtes démographiques sur la santé; élever l'objectif de pourcentage de jeunes femmes et de jeunes hommes ayant une connaissance précise du VIH et du sida; relever les défis liés à la sécurité d'approvisionnement en produits contraceptifs; et insister davantage sur l'atténuation des risques.

130. Certaines délégations ont loué l'approche programmatique par niveaux et la procédure d'évaluation interne introduite dans certains programmes. Elles étaient favorables à l'idée de cibler un nombre modeste de produits spécifiques et ont appelé l'attention sur les graves problèmes que posaient la santé maternelle et infantile et l'ampleur des besoins de planification familiale non satisfaits dans certains pays et territoires. Les délégations ont également appuyé la priorité donnée par le FNUAP à la formation ainsi que les efforts du Programme pour améliorer

l'intégrité des données et développer les capacités locales. Elles ont salué la place accordée à la coopération Sud-Sud ainsi que les partenariats avec le secteur privé. Quelques délégations ont remercié le FNUAP d'avoir coordonné avec efficacité la mission conjointe à Djibouti et en Éthiopie des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM.

131. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a remercié les membres du Conseil d'administration de leur soutien. Elle leur a donné l'assurance que, dans l'accomplissement de ses travaux, le FNUAP continuerait de cibler plus précisément les programmes, en mettant l'accent sur des priorités claires et des résultats bien définis. Les directeurs régionaux du FNUAP ont remercié les délégations de leurs observations constructives et de leur soutien. Ils ont donné au Conseil d'administration l'assurance que, conformément à sa décision 2006/36, les observations formulées au sujet des projets de descriptifs de programmes de pays seraient dûment portées à l'attention des pays concernés afin qu'il en soit tenu compte dans la version définitive des descriptifs.

132. Le Conseil d'administration a approuvé les prorogations de programme proposées pour la Colombie, les Comores, la Namibie, la République arabe syrienne et la Tunisie. Il a également pris note des 12 projets de descriptifs de programmes de pays présentés pour les États ou groupes d'États énumérés ci-après, ainsi que des observations formulées à leur sujet : Bolivie, Costa Rica, Djibouti, Guinée, Inde, Jordanie, Lesotho, Népal, pays et territoires insulaires du Pacifique, République de Moldova, Sierra Leone et Sri Lanka. Les observations formulées seraient portées à l'attention des pays concernés par le FNUAP.

133. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/17 : Demande du Rwanda tendant à présenter un projet de descriptif de programme commun de pays aux conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

XIV. Questions connexes

Consultations

134. Les consultations ci-après ont été tenues :

- a) Consultation sur les enseignements tirés de l'établissement des rapports annuels intéressant la conception du prochain plan stratégique du PNUD et du cadre de résultats et sur le processus de mise en œuvre de la décision 2011/14 du Conseil d'administration;
- b) Consultation à propos de l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour 2010-2013;
- c) Consultation conjointe sur le rapport annuel du PNUD concernant les activités d'évaluation du PNUD et sur le rapport biennal concernant les activités d'évaluation du FNUAP.